

# Directeur(trice) d'établissement

BRANCHE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ INDÉPENDANT

**IDCC 2691** 



Famille de métiers : Encadrement pédagogique



Métier sensible













# Informations générales

#### Finalité du métier :

Le / la directeur(trice) d'établissement est chargé(e) de / d' :

- Recruter et encadrer les équipes et admettre les élèves ou les étudiants
- Proposer des projets de développements
- Superviser et organiser le fonctionnement de l'établissement sur l'ensemble des aspects (administratifs, financiers, stratégiques...)
- Mettre en œuvre les orientations pédagogiques au sein de l'établissement

En fonction de la taille et du niveau d'enseignement de l'établissement, le /la directeur(trice) d'établissement peut être amené(e) à faire preuve de polyvalence dans ses missions (gestion RH, communication...).

Il / elle représente l'établissement au niveau institutionnel et est en relation avec les services de l'Etat, les entreprises, investisseurs...

Dans les établissements appartenant à un groupe, il /elle peut être sous la responsabilité d'un directeur général.



#### Branche:

Enseignement privé indépendant



# Famille professionnelle :

Encadrement pédagogique



# Autres appellations :

- Chef(fe) d'établissement
- Directeur d'école



# Typologie de métier :

Métier sensible



#### Correspondance ROME:

 K2103 – Direction d'établissement et d'enseignement

# **Activités**

- Elaborer, proposer et mettre en œuvre la stratégie générale et les orientations pédagogiques de l'établissement
- Piloter le développement commercial de l'établissement
- Piloter l'activité et le fonctionnement de l'établissement
- Coordonner l'activité pédagogique de l'établissement
- Encadrer des équipes



# Compétences associées aux activités (1/2)

# Elaborer, proposer et mettre en œuvre la stratégie générale et les orientations pédagogiques de l'établissement

- Mettre en œuvre et déployer la stratégie de l'établissement
- Mettre en œuvre des projets pédagogiques innovants et les intégrer dans la stratégie de l'établissement afin de maintenir la compétitivité et l'attractivité de l'établissement .
- Mettre en place le schéma numérique et pédagogique de l'établissement en intégrant les partenariats internationaux et les éventuelles activités de recherche académique
- Organiser une veille en mobilisant les ressources et en mettant en œuvre les moyens adaptés, dans la mesure des spécificités de l'établissement (abonnements presse spécialisée, participation à des salons, échanges entre pairs...)
- Réaliser la promotion de l'établissement et le représenter auprès des partenaires et des futurs élèves ou étudiants et leurs familles

# Piloter le développement commercial de l'établissement

- Définir le plan d'action commercial (cibles et partenaires) à mettre en œuvre au sein de l'établissement
- Développer les partenariats (entreprises, institutionnels, universités, laboratoires de recherche privés ou publics)
- Mesurer et analyser les résultats des campagnes de recrutement et de fidélisation afin de déterminer des mesures correctives
- Coordonner une équipe commerciale

# Piloter l'activité et le fonctionnement de l'établissement

- Diriger et coordonner les services et les équipes en mettant à disposition des équipes les moyens nécessaires au bon fonctionnement des services
- Gérer les ressources humaines, financières et budgétaires de l'établissement pour assurer la bonne gestion de l'établissement
- Échanger avec les institutions de contrôles et réglementaires du secteur de l'enseignement pour répondre à leurs exigences et avec les parents d'élèves
- Analyser les données d'activité de l'établissement pour identifier les axes d'amélioration et de progression en s'appuyant sur des indicateurs (financier, inscriptions...)
- Veiller au respect et à la conformité des normes de sécurité et d'accessibilité (PMR, ERP...) et à l'évolution des normes
- Mettre en place des protocoles de sécurité pour garantir la sécurité des biens et des personnes et gérer des situations d'urgence
- Définir et mettre en œuvre une politique disciplinaire (règlement intérieur) pour les salariés et les apprenants



# Compétences associées aux activités (2/2)

# Coordonner l'activité pédagogique de l'établissement

- Superviser les projets et activités pédagogiques de l'établissement en coordination avec les équipes pédagogiques et en accord avec les exigences des institutions du secteur de l'enseignement (labellisations, accréditations, rectorat...)
- Animer les conseils de classes et les réunions pédagogiques et participer aux réunions avec les parents d'élèves, Journées Portes Ouvertes, jury de diplomation...
- Organiser les emplois du temps et les plannings des équipes pédagogiques
- Veiller au bon encadrement des apprenants

# Encadrer et manager les équipes

- Attribuer le travail à chacun en fonction des compétences, des souhaits, des emplois du temps et des priorités
- Organiser le suivi des plannings en identifiant les moyens matériels nécessaires
- Convoquer et animer les réunions d'équipe en établissant un ordre du jour en fonction des priorités de service
- Assurer un management des équipes en utilisant les outils adéquats

#### En l'absence d'un service RH:

- Recruter des personnels permanents ou occasionnels au sein de l'établissement (stagiaires, alternants...)
- Former et/ou assurer un accompagnement des nouveaux arrivants en suivant un programme dont les objectifs ont été validés en amont
- Identifier et formaliser les besoins en compétences au sein de l'équipe en menant des entretiens



# Conditions d'exercice du métier

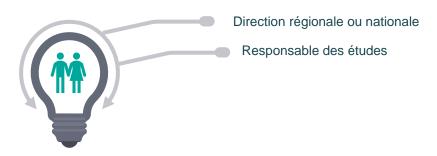
- Métier présent dans les écoles primaires, secondaires et dans l'enseignement supérieur (avec ou sans recherche)
- Métier se pratiquant au sein de l'établissement d'enseignement ; des possibilités de télétravail selon la politique de l'établissement
- Travail en journée ; métier pouvant être soumis à des pics d'activité (rentrée des élèves, examens...)
- Interactions quotidiennes avec des acteurs internes à l'établissement (personnel administratif, enseignant(e)s, encadrants pédagogiques, services supports, élèves / étudiant(e)s...) et externes (parents, entreprises, prestataires, investisseurs, autorités locales et nationales...)

# Voies d'accès au métier

- Expérience dans le secteur de l'enseignement et dans la gestion d'un établissement / une entreprise
- Préreguis pour les établissements :
  - Absence de certaines condamnations, interdictions et révocations (déchéance de l'autorité parentale, interdiction d'enseigner...)
  - Nationalité française ou d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen
  - Être âgé de 21 ans révolu
  - Exercice pendant au moins 5 ans des fonctions d'enseignement, de direction ou de surveillance dans un établissement public ou privé
  - Détention d'un titre ou diplôme français, enregistré au RNCP suivant le niveau de l'établissement
- Exemples de formations dans le domaine :
  - Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Niveau 7)
  - CQP Directeur d'établissement de l'enseignement privé indépendant (création en cours)

# **Evolutions professionnelles**

 Évolution dans une institution plus grande ou à la direction régionale ou nationale d'un groupe établissements





# **Évolutions prospectives**

#### Chiffres clés

Salariés directeurs d'établissement en 2021<sup>(1)</sup>



4 500

Moyenne d'âge des directeurs d'établissement en 2021(1)



10 and

Directeurs d'établissement de plus de 57 ans en 2021<sup>(1)</sup>



~ 33 % des effectifs de directeurs d'établissements

Besoins en recrutement dans la famille de métiers de l'encadrement pédagogique à horizon 2026



~ 3 500 salariés (soit environ 5 % des effectifs de la branche)

(1) Estimation des salariés ayant pour fonction principale le métier de directeur d'établissement

Sources : INSEE, données DSN 2021, retraitements et hypothèses Katalyse

(2) Besoins issus des départs en retraite, de la hausse d'activité au sein de la branche et des mobilités

Sources : Hypothèses Katalyse, exploitation données DSN 2021, données branche, entretiens, enquêtes en ligne

# Principaux facteurs d'évolution et impacts sur les métiers



# **TECHNOLOGIQUE**

(croissance des usages du numérique)

- · Prise en compte des évolutions liées au numérique dans la stratégie globale de l'établissement
- · Veille et anticipation des évolutions pédagogiques et technologiques



### SOCIAL

(besoin de polyvalence et de leadership du directeur)

- · Capacité d'adaptation du métier pour gérer la diversité des tâches (notamment dans une plus petite structure)
- Soutien aux équipes pédagogiques pour développer les pratiques innovantes



### ÉCONOMIQUE

(renforcement de la concurrence entre établissements)

- Anticipation et adaptation des besoins futurs des apprenants et des entreprises pour rester compétitifs
- Prise en compte des enjeux réglementaires, environnementaux et sociétaux dans la stratégie de l'établissement

